

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Légalement convoqué le 11 février 2020, le Conseil municipal s'est réuni le Lundi 17 février 2020 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = M. THOMASSET, Mme SEIGNEMARTIN, MM. DONZEL, TAVERNIER, Mme SERRE, M. MACHUT, Mme COLOMB, MM. ROBIN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, MM. TRINQUET, COLLET, Mme GAUTHIER, M. RUGGERI, Mme FELIX, M. SANDRI, Mme PERRONE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DELECHAMP, qui donne pouvoir à M. DONZEL

Mme AVCI, qui donne pouvoir à Mme SERRE

Absents sans pouvoirs : Mme DUFAYET, M. UGUZ, Mmes MERMET, AIT HATRIT, RADAU, MERCIER, M. YILMAZ,



Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Lydie SEIGNEMARTIN.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2019. L'approbation est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

En application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises au nom du Conseil municipal.

DATE DE LA DECISION	OBJET
09/12/2019	Travaux d'aménagement de voirie pour le parking du cimetière Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre (fixation du coût définitif de la MO) Nouveau montant de MO : 13 587.10 Euros HT
02/01/2020	Marché de travaux d'aménagement de voirie et réseaux du cimetière Avenant n° 2 (travaux supplémentaires) Montant : 8 662.10 Euros HT

REF : BM – N° 2020-01

THEME : FINANCES – SUBVENTIONS

OBJET : OPAH DU HAUT-BUGEY – ATTRIBUTION DE PRIMES
COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 11 mars 2019 par laquelle il a approuvé l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec le partenariat de HBA et de l'Etat.

Dans le cadre de cette OPAH, deux primes peuvent à ce jour être versées :

- Prime à la primo-accession, au bénéfice de M Frémeaux et Mme Decomble, d'un montant de 1 500 Euros (pour sa part, HBA versera 3 000 Euros)
- Prime « sortie de vacance – logement locatif », au bénéfice de M Frédéric JOUVEAU, d'un montant de 1 000 Euros par logement, soit 6 000 Euros au total.
- Subvention façade, au bénéfice de M. Julien Houssin, d'un montant de 3 000 Euros (pour sa part, HBA versera 840 Euros)

Par ailleurs, pour des commodités d'instruction du dossier, Monsieur le Maire propose que lui soit déléguée la possibilité d'attribuer les primes, en application du règlement voté en séance du 11 mars 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **VALIDE** l'attribution de ces primes, en application du règlement de l'OPAH-RU.
- **AUTORISE** le Maire à attribuer les primes par délégation du Conseil, et de le charger d'en rendre compte à la séance suivante.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-02

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET 2020 – AUTORISATION D'ANTICIPATION
D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser comme chaque année l'engagement anticipé des crédits pour le nouvel exercice budgétaire, en ce qui concerne le budget communal et le budget annexe du cinéma.

En effet, la réglementation en matière de comptabilité publique prévoit que les dépenses d'investissements ne peuvent être engagées et mandatées qu'à compter du vote du budget primitif, sauf à délibérer préalablement sur un engagement anticipé, dans la limite de 25 % des crédits votés l'exercice précédent, hors Restes à Réaliser.

La présente proposition de délibération permettra, le cas échéant, d'engager des dépenses, soit qui n'auraient pas été prévues en 2019 (cas, vol, remplacement, etc.) soit dont le calendrier de réalisation n'est pas compatible avec le vote du budget.

Chapitre	Libellé	Montant voté En 2018	Pourcentage autorisé	Montant disponible
20	Immobilisations incorporelles	126 089.08 Euros	25%	31 522.25 Euros
204	Subventions d'équipements versées	292 021.44 Euros	25%	73 005.36 Euros
21	Immobilisations corporelles	1 647 920.81 Euros	25%	411 980.20 Euros
23	Immobilisations en cours	593 830.77 Euros	25%	148 457.69 Euros

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **AUTORISE** l'engagement anticipé de crédits, au titre de l'année 2020, pour les deux budgets.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-92

THEME : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE
OBJET : PARCELLE AH 183 AUX BATTOIRS – AUTORISATION DE PASSAGE POUR APPR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société APPR a sollicité la Commune pour une convention autorisant la société APPR à accéder en permanence à ses équipements situés dans leur transformateur, situés sur la parcelle AH 183 (parking de la Croix de mission)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- APPROUVE le projet de convention d'autorisation de passage
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute autre personne par lui désignée, à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-03

THEME : FINANCES – DECISION BUDGETAIRE
OBJET : BUDGET 2020 – APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs,

Sur la proposition de la commission des finances et de la commission de la vie associative, approuvée à l'unanimité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les différents tarifs applicables à compter du **1^{er} mars 2020** pour :
 - **Annexe 1** : Les Droits de place 2020
 - **Annexe 2** : Les Tarifs Communaux 2020
 - **Annexe 3** : Les Tarifs Espace André Malraux 2020
 - **Annexe 4** : Les Tarifs Médiathèque 2020
- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du **3 mars 2020** pour :
 - Les droits d'entrée au cinéma « Le Club » et les confiseries (**annexe 6**)
- **ÉMET** un avis **FAVORABLE** sur les tarifs du camping, tels que proposés par les gérants (**annexes 5 et 5bis**).
- **DIT** que la location des salles communales est gratuite pour les associations de Nantua, à raison de deux locations par an.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-04

THEME : FINANCES – DECISION BUDGETAIRE

OBJET : BUDGET 2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, chaque année, la collectivité alloue une subvention aux associations locales ou départementales lorsque celles-ci ont une action spécifique sur la commune. Les aides servent à soutenir des actions et manifestations dans des domaines divers, comme le sport, la culture, ou des services rendus à la population.

Le récapitulatif de ces aides figure dans le tableau ci-annexé.

En préambule, en applications de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales, M Donzel ne prend pas part au débat et ne votera pas, étant intéressé à la délibération présente.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission des Finances et de la Vie associative,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** la répartition des aides aux associations pour l'exercice 2020, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-05

THEME : FINANCES – DECISION BUDGETAIRE

OBJET : BUDGET 2020 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Comme chaque année, avant le vote du budget, le Conseil municipal est appelé à tenir un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2312-1,

Après avoir pris connaissance des éléments présentés en séance, le Conseil municipal sera invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **PREND ACTE** de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-06

THEME : FINANCES – FONDS DE CONCOURS

OBJET : FRONT ROCHEUX – CONVENTION DE PARTICIPATION
FINANCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le préfet de l'Ain a sollicité la Commune de Nantua, Haut-Bugey Agglomération, le Département de l'Ain ainsi que SNCF Réseaux au sujet du suivi extensiométrique de la barre des Fêcles et des Doigts du Diable.

En effet, l'Etat a fait savoir qu'il ne financera plus le suivi des principaux sites à risque d'effondrement rocheux. Après échanges entre les différentes instances concernées, SNCF a indiqué ne pas donner suite à ce dossier, estimant qu'elle avait satisfait à ses obligations de sécurisation de la voie ferrée, le suivi des sites rocheux relevant de la sécurité civile.

Dès lors, il a été convenu une répartition comme suit :

Campagne 2020	Barre des Fêcles			Doigts du diable			TOTAL	
	Montant HT	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC	%	Montant HT	Montant TTC
Devis CEREMA	5 482,50 €	6 579,00 €		3 235,50 €	3 882,60 €		8 718,00 €	10 461,60 €
Répartition des frais								
Commune	1 827,50 €	2 193,00 €	33,33%	1 078,50 €	1 294,20 €	33,33%	2 906,00 €	3 487,20 €
Conseil départemental	1 827,50 €	2 193,00 €	33,33%	1 078,50 €	1 294,20 €	33,33%	2 906,00 €	3 487,20 €
SNCF Réseau	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	- €	- €
Haut-Bugey Agglomération	1 827,50 €	2 193,00 €	33,33%	1 078,50 €	1 294,20 €	33,33%	2 906,00 €	3 487,20 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** la répartition des frais ci-exposée.
- **APPROUVE** le projet de convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2020-07

THEME : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE
GESTION DU DOMAINE PRIVE

OBJET : FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION
POUR DES TRAVAUX EN 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'entretien de la forêt communale sont à réaliser, conformément au programme de gestion :

- Dégagement de semis naturels en futaie irrégulière, pour un montant de 5 141 Euros HT,

Il est précisé que cette opération peut faire l'objet d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de Haut-Bugey Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'entretien de la forêt communale pour un montant total de 5 141 Euros HT,
- **SOLLICITE** à ce titre une subvention auprès de la Région et de Haut-Bugey Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Affiché en application de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire,
Jean Pierre CARMINATI.

